

Reçu en préfecture le 06/10/2023







CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT jeudi 29 juin 2023

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont ces membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le vendredi 16 juin 2023, s'est réuni le jeudi 29 juin 2023 à 09h04 à L'HOTEL DU DÉPARTEMENT, Salle du Conseil,

6 place de la Révolution française

90020 Belfort cedex, à Belfort, sous la présidence de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum: 9 + 1

Membres du Conseil départemental :

Florian BOUQUET - Président Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente Pierre CARLES - 4ème Vice-président Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente

Marie-France CEFIS - Conseillère départementale Sébastien VIVOT - Conseiller départemental Maryline MORALLET - Conseillère départementale Ian BOUCARD - Conseiller départemental Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale Cédric PERRIN - Conseiller départemental Samia JABER - Conseillère départementale Bastien FAUDOT - Conseiller départemental Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale Emmanuel FORMET - Conseiller départemental Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale Christian RAYOT - Conseiller départemental

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène IVOL

ORDRE DU JOUR

Rapporteur:

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

Moye	ens	
01	Nomination du secrétaire de séance	M. Florian BOUQUET
02	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 25 mai 2023	M. Florian BOUQUET
03	Participation du Département du Territoire de Belfort au capital de la Société Publique Locale Belfort Aménagement	M. Florian BOUQUET
Amér	nagement, développement et partenariats territoriaux	
04	Rapport d'information : bilan semestriel du dispositif Passeport Accession 90	M. Pierre CARLES
05	Création d'une Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Haute Saône	M. Pierre CARLES
06	Avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes et de participation financière Aménagements des abords de l'échangeur de Sevenans - RD437	M. Florian BOUQUET
Envir	onnement	
07	Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25 et 90 (CIA) pour le Projet Alimentaire de Territoire 90 (PAT)	M. Didier VALLVERDU
Enfan	nce et famille	
08	Construction d'une pouponnière et d'un accueil de jour : lancement du concours de maîtrise d'oeuvre	Mme Marie-France CEFIS
09	Construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : lancement du concours de maîtrise d'oeuvre	Mme Marie-France CEFIS

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 9, 10 et 13 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 septembre 2021)

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

CD-23-06-29 01 - Nomination du secrétaire de séance

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Bonjour à tous, la séance est ouverte. Je vous propose de démarrer nos travaux. Je vais faire l'appel.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer nos travaux. Le premier point à l'ordre du jour consiste en la désignation d'un secrétaire de séance. Dans le tableau qui avait été défini en début de mandat, il revient à Marie-Hélène IVOL d'être secrétaire de séance. Accepte-t-elle ? Elle l'accepte. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle est désignée secrétaire de séance.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s:

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-06-29 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 25 mai 2023

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET: À présent, il s'agit de l'adoption du procès-verbal de notre dernière séance qui s'est tenue le 25 mai ici même. Y a-t-il des oppositions ? Des remarques particulières ?

Isabelle MOUGIN: Une petite remarque, il y a une coquille dans la page quatre, je suis censée intervenir et dire qu'il n'est pas tout à fait 9 heures, ce n'était pas moi puisque je n'étais pas là.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE Florian BOUQUET: C'est Madame JABER, donc on va accrocher des propos a Madame JABER les a prononcés. Vous savez, on dit toujours que BOUQUET est en retard, pour une fois il était en avance dans sa vie! Moyennant cette correction sur l'intervention de Madame JABER et non pas de Madame MOUGIN page quatre, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, le rapport est adopté à l'unanimité.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s:

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-06-29_03 - Participation du Département du Territoire de Belfort au capital de la Société Publique Locale Belfort Aménagement

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit du rapport numéro trois avec la participation du Conseil Départemental au capital de la Société Publique Locale Belfort Aménagement. Je rappelle que c'est un projet du Grand Belfort, de la Ville de Belfort et du Conseil Départemental de créer ensemble un nouvel outil pour assurer la mise en œuvre de leurs projets de territoire. Il s'agit d'une Société Publique adossée à une SEM historique, celle de SODEB, de façon à ce que cette SPL puisse porter un certain nombre de projets sans mise en concurrence, de façon à pouvoir produire à l'ensemble des collectivités adhérentes, c'est-à-dire Grand Belfort, Ville de Belfort et Conseil Départemental, un panel de services in-house sans mise en concurrence au préalable par le Code des marchés publics. Et ça nous permet aussi de porter notre compétence habitat, notamment habitat inclusif, mais aussi des compétences d'aménagement pour le portage de projets, vous aurez tout à l'heure le projet de la pouponnière et de la MECS que l'on entend créer dans notre département. Toutes ces solutions pourront être confiées à la SPL qui pourra aussi aller chercher en conséquence les ressources en interne à la SODEB.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023 ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

Donc, ce sont des outils qui nous seront permis, c'est 100 % p Grand Belfort, Conseil Départemental et Ville de Belfort, avec un Léapital Constitue de 1,2 euros, au tiers pour chacun donc 33,3 % des parts, sachant que le Conseil Départemental va libérer la moitié de ce qui est attendu sur l'exercice 2023. Donc, on souscrit bien la totalité de nos parts, simplement on libère dès à présent la moitié du capital, c'est-à-dire 200 000 euros pour l'exercice 2023, les 200 000 restants pourront être prélevés en fin d'année dans le cadre d'une décision budgétaire modificative ou carrément au BP 2024 au plus tard. Donc, c'est un outil supplémentaire qui est permis aux collectivités.

Et je vous propose aussi, pour représenter le Conseil Départemental au sein de cette SPL, de désigner déjà votre serviteur, Florian BOUQUET, Pierre CARLES au titre de l'aménagement et Marie-France CEFIS. Et de désigner lan BOUCARD comme délégué aux assemblées générales de cette SPL. Et puis bien sûr de m'autoriser à signer les documents, notamment les statuts de cette SPL.

Donc, on enrichit les outils à la disposition des élus et des collectivités, et on trouve in-house l'ensemble des prestations déjà proposées par la SODEB, mais en s'exonérant du Code des marchés publics, ce qui est gage de souplesse, de performance, de réactivité et de gain de temps. C'est donc un outil supplémentaire à la disposition de nos collectivités pour du portage. La Ville de Belfort se concentrera sur de la partie habitat, c'est la compétence qu'elle recherche, et puis nous, Conseil Départemental, c'est notamment sur de l'habitat inclusif, je tiens vraiment à préciser le mot, et aménagement. Je salue l'arrivée de notre député lan BOUCARD que je viens de voir entrer dans la salle. Y a-t-il des questions par rapport à la constitution et aux statuts de la SPL? Monsieur FAUDOT, une question?

Bastien FAUDOT: Nous avons évidemment lu avec intérêt ce rapport, c'est vrai que nous avons quelques questions, je ne suis ni soupçonneux ni suspicieux, mais en fait je m'interroge sur la vocation d'une structure de plus, vous dites « un outil supplémentaire », peut-être faut-il prendre garde à ne pas mettre trop d'outils dans la boîte si on veut les retrouver au moment où on en a besoin, là, c'est le bricoleur mal organisé qui vous parle. Mais si vous voulez, on a aujourd'hui quand même déjà une palette de sociétés d'économie mixte comme Tandem qui intervient sur les parties développement économique, industriel, immobilier d'entreprise, Semaville qui intervient déjà à Belfort. Dans le rapport en tout cas, ça semble plus étendu que les simples questions d'habitat, mais peut-être que vous pourrez d'ailleurs nous éclaircir à ce sujet puisqu'il semblerait qu'il y ait d'autres enjeux que simplement les enjeux d'habitat, ce serait intéressant d'éclaircir nos lanternes à ce sujet. En tout cas, il y a déjà Semaville du côté de la Ville de Belfort pour intervenir sur le foncier, le commerce de proximité, etc., Territoire Habitat qui est quand même le gros outil en matière d'habitat, en termes d'intervention, qui a les capacités d'intervention économique, budgétaire nécessaires et toutes les compétences en interne et le carnet d'adresses nécessaire, la SODEB comme société d'aménagement. Et puis, on a l'outil ancien ADEBT, devenu ADN aujourd'hui, qui s'occupe de toute la partie prospective, etc. Pour chacune de ces compétences, on a habitat, aménagement, développement économique de proximité, commerce, etc., donc c'est vrai qu'on ne comprend pas bien pourquoi faire un outil de plus, si ça s'avère utile pourquoi pas, mais on ne comprend pas bien pourquoi faire un outil de plus.

Alors, on a émis des hypothèses, c'est-à-dire est-ce que, parmi les outils existants, il y en a qui sont déjà arrivés au taquet en termes d'investissements et qu'on a besoin de lever des prêts supplémentaires, ce qui pourrait se comprendre, alors pourquoi ne pas recapitaliser les outils existants? Et puis, il y a une autre série de questions qui nous interroge parce que là, vous l'avez évidemment orienté sur les questions d'habitat, mais le rapport évoque, dès sa deuxième ligne, le

Reçu en préfecture le 06/10/2023 Publié le 06/10/2023

fait que le Département est actionnaire de la SODEB, est ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE développement économique, de réalisation d'équipements publices. Que la SPL a vocation comme société anonyme à intervenir sur les questions d'aménagement, d'habitat, de requalification des secteurs de la ville de Belfort, et pourquoi pas ? C'est la vocation du Département d'intervenir partout et y compris dans la ville de Belfort bien entendu. Simplement, au fond, il semblerait qu'il y ait aussi une dimension développement économique à travers cet outil, mais alors moi je ne comprends plus. Il y a cinq ans, six ans, on nous expliquait qu'avec la loi NOTRe, on ne pouvait plus intervenir en matière de développement économique, on a d'ailleurs gardé dans le mandat précédent un Vice-président chargé du développement économique, alors que la collectivité n'avait plus la compétence, mais ça, ça appartient déjà à l'histoire. Mais aujourd'hui, on réinvestirait dans un outil qui a notamment une compétence de développement économique, alors que le Département ..., c'est d'ailleurs pour ça qu'on a dû diminuer nos participations à Tandem. Et on vous a déjà fait la remarque la dernière fois quand on fait la réserve foncière à la jonction qui n'a pas de vocation d'habitat là-bas en fait, c'est sur une ZAC, ça a une vocation de développement économique. Donc, on a l'impression que le discours est un peu à géométrie variable sur la loi NOTRe, quand on en a besoin pour expliquer qu'on ne peut plus faire, on sort la loi NOTRe et puis, quelques mois ou années plus tard, il n'y a plus de problèmes avec la loi NOTRe en matière de développement économique.

Donc, voilà, ce sont des questions qu'on a, je les pose sans esprit polémique, je veux vraiment comprendre quelle est l'utilité de cet outil. Je vous remercie.

Florian BOUQUET: Alors, sur l'application de la loi NOTRe, de toute façon la loi s'applique, mais la SPL n'a pas vocation à intervenir sur le champ économique, on n'est pas là pour créer des zones industrielles, le Conseil Départemental, s'il passe par la SPL, c'est uniquement pour s'exonérer le Code des marchés publics sur un certain nombre de portages d'opérations. Et nous, on n'interviendra que sur de la partie aménagement ou habitat inclusif, voilà ce pour quoi on peut solliciter la SPL. En matière d'habitat pour la Ville de Belfort et le Grand Belfort qui disposent de la compétence logement, eux, ont tout à fait la possibilité de saisir la SPL, je rappelle que la SPL ne réalise pas d'opérations en propre, c'est extrêmement important, Monsieur FAUDOT, il ne suffit pas de poser la question, puis ensuite de se disperser. La SPL ne porte pas d'opérations en propre, c'est-à-dire qu'elle ne pourra pas supporter des risques, c'est la collectivité qui porte une opération qui supportera à elle seule la totalité du risque. Si la Ville de Belfort veut faire une opération à risque, elle sollicite la SPL, la SPL portera cette opération au nom et pour le compte de la collectivité qui la sollicite, et c'est la collectivité qui la sollicité qui porte la totalité des risques.

Nous, pour le Conseil Départemental, il y a uniquement la partie aménagement, ça peut être aussi des archives départementales, ça peut être la pouponnière, ça peut être une MECS, ça peut être un bâtiment à réhabiliter pour le compte du Conseil Départemental. On va passer par la SPL pour s'éviter le Code des marchés publics où on rentre sur le champ concurrentiel avec la SODEB parce que je vous rappelle que la société anonyme SODEB répond comme toute autre entreprise du privé. Et parfois, il faut aussi sécuriser nos marchés de façon que de gré à gré, on puisse les solliciter et rentrer dans une discussion aussi en matière de tarification pour faire fonctionner nos outils. Donc, la SPL ne réalise pas d'opérations en propre, on l'alimente pour lui donner une existence juridique et morale, on lui crée son capital, mais après, en matière de fonctionnement, c'est au gré des commandes qui sont passées à la SPL par les différentes collectivités.

Donc, on ne rentre pas du tout dans le champ de la compétence économique, qui n'est plus du tout octroyée au Département, on restera sur notre compétence habitat inclusif et uniquement inclusif, et la partie aménagement pour nos différents projets. Ce qui nous permettra de faciliter

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023 intervie ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

les passations de commande avec nos outils publics comme l'aménagement ou en matière de gestion également. Mais, ça ne va pas interierer avec un

comme Tandem qui gère le foncier d'entreprise ou comme l'ADN Franche-Comté en matière de promotion du Département, voilà. Madame JABER veut poser une question.

Samia JABER: Oui, merci, Monsieur le Président, chers collègues. Alors, juste une petite remarque peut-être avant de développer mon propos. Dans le rapport, il est bien dit, écrit noir sur blanc : « Chargée de faire des étude et réalisation d'opérations de construction, de réhabilitation d'habitat ou d'immobilier commercial, industriel ou d'entreprise », si ça, ce n'est pas le champ économique, on ne comprend plus ce qu'on lit.

Florian BOUQUET: Oui, mais il faut bien comprendre que la SPL, il lui faut prévoir un champ suffisamment large pour ne pas qu'elle s'enferme dans un étau. Mais dans son panel, les collectivités, en fonction des compétences qui leur sont dévolues par le Code général des collectivités territoriales, pourront aller puiser la ressource au sein de la SPL pour faire travailler les différents outils. Mais nous en l'espèce, on ne pourra solliciter que la partie habitat inclusif et aménagement pour nos différents projets bâtimentaires du Conseil Départemental.

Samia JABER: D'accord, mais du coup, comme le champ économique rentre de toute façon dans le statut de la SPL, ça veut dire qu'il y aura des interventions sur le champ économique et le budget qu'y allouera le Conseil Départemental sera bien utilisé sur le champ économique.

Florian BOUQUET: C'est différent, Madame JABER. C'est-à-dire que nous, on alimente le capital de la SPL, mais quand le Grand Belfort voudra solliciter la SPL pour une opération de développement économique, c'est elle seule qui portera l'opération auprès de la SPL et la SPL agira au nom du Grand Belfort. Et c'est le Grand Belfort qui garantira la viabilité financière et l'équilibre financier de l'opération, ce n'est pas le Conseil Départemental qui servira d'amortisseur, en aucun cas. Chaque collectivité qui sera amenée à solliciter la SPL dans les différents domaines que vous avez cités, se portera garante de l'équilibre financier de cette opération, ça n'empiétera pas sur les fonds propres que nous aurons apportés à la mise de départ.

Samia JABER: Ce rapport appelle, pour moi, quelques remarques du coup. Cela fait des mois, Monsieur le Président, que l'on vous propose, que l'on vous incite au départ de façon très constructive et à la dernière séance du Conseil Départemental, puisqu'on avait la possibilité de modifier les politiques départementales, nous avons posé des motions pour que notre collectivité se lance dans une politique très ambitieuse en matière d'amélioration de l'habitat. Alors, je ne vais pas revenir dessus, compte tenu de la crise énergétique, compte tenu de l'inflation, compte tenu des risques environnementaux et de la nécessité d'aller vers de la réhabilitation de façon très forte du parc public comme du parc privé, nous vous avons donc largement interpellé sur cette question et vous avez balayé d'un revers de main à chaque fois nos propositions. Alors, quand on discute en aparté avec vos Vice-présidents, on nous dit : « Oui, c'est vrai, c'est sûr que c'est très bien, mais vous comprenez, il y a une majorité, il faut qu'on puisse la soutenir, etc. », bref.

Au dernier Conseil Municipal, figurez-vous que j'ai interpellé Monsieur MESLOT sur un des rapports sur lequel il y avait évidemment quelques questionnements. Le Conseil Municipal proposait d'acheter un immeuble de 4 logements et d'y faire de très gros travaux puisque le logement acheté à 100 000 euros, on y mettait 120 000 euros, ce qui n'est pas rien. Et donc, c'est la SODEB qui a porté cet investissement, donc ça peut éventuellement se discuter, etc. Ce n'était pas forcément un sujet polémique, mais on souhaitait comprendre le pourquoi du comment. Et c'est là que Monsieur MESLOT nous a annoncé que non seulement il allait le faire là, de façon très

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

forte puisqu'on y mettait 500 000 euros dans un immeuble seu généralisé puisqu'il (au Conseil Municipal) lancerait prochainement de sa politique logement sur la ville de Belfort.

Et là, on découvre au Département le lancement de cette SPL. Alors, que le Conseil Départemental soit sollicité pour des opérations, ça s'est toujours fait, ce n'est pas la question, c'est simplement : Pourquoi au Conseil Départemental, nous ne portons pas de politique publique de façon forte sur les questions de l'habitat et on attend que le Maire de Belfort nous invite (pour être gentille) à participer à ses propres opérations à lui ? Je vous ai déjà interpellé à plusieurs reprises, Monsieur le Président, sur l'indépendance du Département vis-à-vis de Monsieur MESLOT, Maire de Belfort, à chaque fois, vous avez souri, etc., et là, on en a encore malheureusement un exemple. Alors que nous sommes chef de file de l'action sociale, vous ne cessez de le répéter, si nous n'intervenons pas en matière de politique énergétique, je ne vois pas où nous pourrions intervenir. Ça, c'est la première remarque.

Sur la question de l'aménagement, Bastien FAUDOT vous a interrogé sur le fait qu'on n'était plus compétent et maintenant on l'est. J'ai, moi, deux autres questions. Il est prévu dans les statuts de la SPL que les administrateurs ne soient pas rémunérés, donc ma question c'est : Est-ce qu'il y aura un PDG élu rémunéré ? C'est la première question.

La deuxième question est toujours sur cette représentation. Les élus de gauche constituent un tiers de cette assemblée, il est quand même anormal que vous ne proposiez pas, justement dans un esprit d'apaisement, de travail collectif, qu'un de nos membres siège dans cette SPL. Je pense que c'est tout à fait normal, nous avons été appelés à siéger dans d'autres organismes, là, vous ne le voulez pas, pourquoi? Et s'il y a une raison expliquez-nous, sinon nous vous proposons que Bastien FAUDOT puisse y siéger pour un tiers de cette assemblée. Voilà, je crois que j'ai fait le tour, merci.

Florian BOUQUET: Madame JABER, je vous remercie. Je vous invite à vous rendre sur la page 15 du compte-rendu que vous avez validé à l'unanimité il y a quelques minutes. C'est moi qui ai annoncé sur la place publique la constitution de cette SPL, c'est moi, page 15, avec les adhérents et le montant des capitalisations des uns et des autres. Donc en termes d'indépendance je vais vous dire une chose, on est là effectivement pour porter une ambition territoriale, chacun dans les compétences qui lui appartient, logement pour les uns, habitat inclusif pour les autres, aménagement pour nos différents projets, et dès lors qu'il y a une SPL qui se crée, on a voulu des statuts qui permettent aux uns et aux autres de trouver les compétences qu'ils recherchent. À travers cette SPL aux statuts relativement larges pour que les trois adhérents à cette SPL puissent retrouver leurs compétences, on ira piocher (il n'y a pas d'autre mot) sur la compétence habitat inclusif ou aménagement, nous irons piocher en tant que de besoin pour le compte du Conseil Départemental la ressource, la matière intellectuelle pour porter nos opérations. Et la SPL fera travailler les différents opérateurs en tant que de besoin et chaque adhérent, qui sera porteur de son projet, sera garant de cet équilibre.

Donc, on a beau être associé dans un outil supplémentaire en termes d'efficacité et de réactivité pour passer de la commande publique en s'exonérant le Code des marchés publics, en sécurisant aussi nos outils habituels qu'on connaît bien, on se retrouve tous à pouvoir utiliser cette SPL pour travailler ensemble. Il ne s'agit pas que des opérations soient portées par le Conseil Départemental et qu'elles soient assumées par d'autres partenaires, il ne s'agit pas que des opérations soient portées par le Grand Belfort et que ce soit le Conseil Départemental qui soit appelé à la rescousse, chacun est garant de l'opération qu'il porte. Et si les statuts sont

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023



suffisamment larges, c'était pour ne pas se priver d'une chance d différents outils qui l'entourent.

Il y aura, vous avez vu dans les statuts, aussi un groupement d'intérêt économique qui sera constitué entre la SPL et la SODEB directement, de façon à ce que le point de rencontre soit clairement établi et qu'on puisse aller chercher cette ressource sans passer par le Code des marchés publics.

Samia JABER: Il y aura des facturations...

Florian BOUQUET: Il y aura refacturation par la SODEB pour l'ingénierie apportée par la SODEB, ou par d'autres opérateurs, il y aura de la facturation qui sera exercée pour chacune des opérations qui seront menées pour chacun des adhérents à titre individuel. Donc, le Conseil Départemental n'est pas un coffre-fort, délaissé au sein d'une SPL ou sur le trottoir, dans lequel on vient piocher, ce n'est pas du tout ça. Nous, on ira à titre individuel, Conseil Départemental, chercher la ressource qui nous intéresse et sécuriser notre relation commerciale avec SODEB.

Vous savez qu'on rentre dans une période qui est assez difficile, les projets deviennent un peu plus rares en matière de commande publique et donc nos outils ont besoin aussi de s'alimenter, de trouver les marchés. Et il serait quand même dommage qu'un gros donneur d'ordres, comme le Grand Belfort, le Conseil Départemental ou la Ville de Belfort, se prive des services de la SODEB à travers le champ concurrentiel, donc je le dis clairement, oui, la SPL est là pour créer les conditions favorables à l'obtention de marchés par nos opérateurs publics. Et donc il y a la SPL qui est le point d'entrée et également un GIE qui sera créé ou un groupement d'employeurs, on n'a encore pas clairement établi les choses, mais le point de jonction sera créé dans les mois à venir entre la SPL et la SODEB. Je crois avoir répondu à toutes les questions.

Donc effectivement, sur la représentation, moi, je souhaite que ce soit les membres que je vous propose de façon à pouvoir lancer cette SPL. Et puis au prochain renouvellement, pourquoi ne pas ouvrir, ça ne me dérange pas.

Samia JABER: Faites-le tout de suite...

Florian BOUQUET: Oui, mais vous savez quand on est... Plus tard, c'est trop tard? Vous savez, il y a des compétences qui se croisent, il y a des choses à mettre en place, il y a encore des choses qui ne sont pas clairement définies, je vous l'ai dit par rapport à la constitution du GIE ou du groupement d'employeurs. Donc, je crois que c'est quand même important aussi de pouvoir se retrouver et puis finaliser cette opération, voilà. Qu'est-ce qu'en pense Monsieur le Président de groupe? Voilà, je vous remercie.

Bastien FAUDOT: Monsieur le Président, j'ai deux questions complémentaires. Pourquoi le rapport a été remis sur table à nouveau ?

Florian BOUQUET: J'ai souhaité remettre sur table parce que le tableau de dernière a évolué, il est plus complet dans le sens où on n'apporte pas immédiatement la totalité des 400 000 euros de capital en fonds propre à la SPL. Je vous ai indiqué dans le tableau, celui-là est plus précis, le nombre de parts souscrites, on les prend intégralement et immédiatement, simplement on ne libère que la moitié du capital, c'est-à-dire 200 000 euros dès aujourd'hui, voilà, c'est uniquement cela. Et puis, il y a la clause de mutualisation à travers le GIE ou groupement d'employeurs. Et le point de jonction entre la SPL et la SODEB ne nécessitant pas une délibération de notre assemblée,

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ça se fait en privé entre SPL et SODEB, ce point-là est plus précis proposée sur table. C'est uniquement ces deux points-là, il n'y a plas d'entourioupe, il n'y flou.

Bastien FAUDOT: Ce n'est pas une question d'entourloupe. Je vais éclaircir la demande qui a été formulée par Samia à l'instant pour que notre groupe soit représenté. Ce qui ne manque d'ailleurs pas de susciter chez moi une certaine curiosité, c'est un Président d'exécutif qui dit, redit, réexplique qu'on crée une société pour s'exonérer des marchés publics. Qu'on le pense, qu'on le fasse, bon, on sait que ça existe, la loi le permet, mais qu'on revendique quand on est Président d'une collective qu'on veut s'exonérer des marchés publics, je trouve toujours ça bizarre, ou au moins maladroit disons. Je ne pense pas du tout qu'il y ait de coup fourré ou quoi que ce soit, mais je pense que c'est au minimum maladroit, un Président de collectivité qui explique tout de go publiquement : « On crée le truc pour s'exonérer des marchés publics ». Et donc, raison de plus, y compris comme garantie apportée devant la population parce que si on prend les résultats des dernières élections départementales, vous représentez 52 ou 53 % des habitants du Territoire de Belfort. Il y en a 46, 47 ou 48 % qui n'ont pas votés pour vous, peu importe qu'ils aient votés pour nous, mais ils sont quand même minoritaires ceux qui nous ont soutenus. Mais que ces 45, 46, 47 ou 48 % d'habitants puissent avoir un représentant ou une représentante dans une société publique locale dans laquelle on explique qu'on la monte pour s'exonérer des marchés publics, franchement je pense que c'est mieux, surtout s'il n'y a pas de loup, il n'y a aucun problème.

Florian BOUQUET: Très bien, merci. Effectivement, vous avez eu raison de le rappeler, il y a eu une élection et puis il y a un fait démocratique qui s'est produit avec une majorité et une opposition. Donc l'opposition s'oppose et la majorité déploie le programme pour lequel elle a été élue, moi, je n'ai pas de problème.

Donc, je vous présente en l'état la constitution de la SPL avec libération de la moitié du capital mobilisé et l'acquisition totale et immédiate des 400 parts au sein de la SPL, avec les désignations que je vous propose. Y a-t-il des oppositions ? Une opposition ? Alors, posez votre question.

Bastien FAUDOT: Sur l'organisation du vote. Puisque vous ne souhaitez pas accéder à nos demandes qui ont été formulées, on refuse le vote à main levée tel qu'il est proposé dans la délibération et on demande un vote à bulletin secret pour les désignations en scrutin de liste. Si vous refusez ces conditions-là, comme le rapport nous a été remis sur table, nous demandons à ce que le rapport soit repoussé à la prochaine séance.

Florian BOUQUET: On ne va pas reporter parce qu'on est là aussi pour gagner du temps, donc je vais proposer à notre service des assemblées de prévoir les bulletins de vote et puis ensuite qu'on mette ça aux voix.

Bastien FAUDOT : Scrutin de liste à bulletin secret ?

Florian BOUQUET: Scrutin de liste à bulletin secret. Mesdames et Messieurs, à la demande de Monsieur FAUDOT, scrutin de liste à bulletin secret, donc je vous laisse constituer votre liste, Monsieur FAUDOT, et puis ensuite on fera un vote.

Donc si vous voulez, je laisse le service des assemblées organiser tout cela et puis ce que je fais, c'est que je continue à dérouler l'ordre du jour et on reviendra sur ce point en toute fin de séance plénière. Madame JORÉ, excusez-moi, je continue l'assemblée, la séance plénière, je la poursuis et on reviendra sur ce point en toute fin de séance plénière. Vous voyez avec Monsieur FAUDOT, il va

Recu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023 ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

vous faire sa liste, il aurait été courtois que... Donc je vous ren organiser ça, on reviendra sur le point numéro trois.

CD-23-06-29_04 - Rapport d'information : bilan semestriel du dispositif Passeport Accession 90 M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET: Point numéro quatre, c'est un rapport d'information sur le premier semestre de la mise en place du dispositif Passeport Accession 90, par Monsieur Pierre CARLES.

Pierre CARLES: Oui, Monsieur le Président, chers collègues et amis. Ce bilan concerne les dossiers complets, éligibles, présentés à la Commission d'attribution du 1er janvier au 5 juin 2023. Donc, il y a eu:

- Sept commissions le 3 et 20 janvier, le 3 et 17 février, le 17 mars, le 9 mai et le 2 juin 2023 ;
- 132 dossiers présentés et 128 aides accordées (un report, un refus et deux abandons);
- 447 926 euros attribués (127 à 3 500 euros et une aide de 3 426 euros corrélée aux frais de notaire réels);
- 1 419 043 euros de frais de notaire totaux à la charge des acquéreurs ;
- 11 486 euros de frais de notaire en moyenne (minimum 3 426 euros, maximum 23 900 euros).

Le profil des bénéficiaires se décline ainsi :

- 66 célibataires et 62 ménages. Soit un total de 190 personnes concernées directement par l'attribution d'une aide à l'acquisition ;
- 56 % des bénéficiaires ont moins de 30 ans et 15 % ont plus de 40 ans, avec une répartition des âges allant de 20 à 71 ans ;
- 18 % des bénéficiaires en provenance d'autres départements s'installent dans le Territoire de Belfort en arrivant d'autres départements dont le Doubs, la Haute-Saône, le Haut-Rhin, la Savoie, le Rhône, la Loire et Île-de-France. Et deux ménages arrivent de l'étranger.

Le profil fiscal des acquéreurs démontre que 67 % d'entre eux disposaient sur leur avis d'imposition 2022, de revenus inférieurs à 25 000 euros par an. À l'opposé, deux ménages affichent des revenus de plus de 100 000 euros par an.

En synthèse, la répartition des biens achetés par rapport aux revenus des acquéreurs est la suivante:

- Revenus inférieurs à 10 000 euros : 11 biens ;
- De 10 000 euros à 25 000 euros : 57 biens ;
- De 26 000 et 40 000 euros : 31 biens ;
- De 41 000 à 60 000 euros : 18 biens ;
- Plus de 61 000 euros : 9;
- Et plus de 100 000 euros : 2.

Le profil des biens achetés donc 128 : 79 appartements (61 %) et 49 maisons (39 %) ont été acquis. Ils se sont installés sur tout le Territoire de Belfort et dans 30 communes dont Belfort pour 64 biens (50 %).

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023 ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

Les trois Établissements publics de coopération intercommunale Belfort communauté d'agglomération (GBCA) pour 110 biens, la communauté de communes

Vosges du Sud (CCVS) pour 10 biens et la Communauté de communes du sud Territoire pour 8 biens. À noter que sept biens aidés concernent des appartements et maisons du parc social mis en vente, six de Territoire Habitat et un de Néolia.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte de ces informations sur le bilan semestriel du dispositif Passeport Accession 90.

Florian BOUQUET: Merci, Pierre, pour cette présentation au bout d'un semestre d'existence, on voit la pertinence du dispositif qui bénéficie aux jeunes acquéreurs parfois à faibles ressources et qui néanmoins s'inscrivent durablement dans le territoire en faisant l'acquisition d'un bien. En tout cas, je me réjouis et on a bien fait d'abonder la ligne lors du budget supplémentaire de 700 000 euros de crédit pour poursuivre cette dynamique tout au long de l'année 2023. Merci, Pierre. Oui, Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN: Merci, Monsieur le Président. Je m'étonne tout de même, je crois que je l'avais déjà dit au moment de la présentation de ce dispositif mais je réitère, qu'il n'ait pas été prévu de plafond de revenus. J'observe que certes nous aidons des familles, des ménages qui ont des revenus modestes, mais nous aidons aussi des familles qui ont des revenus très conséquents. Je m'étonne que dans le même temps on ait renoncé à aider les familles les plus modestes pour la restauration scolaire, je le redis encore une fois, je trouve que ce sont des choix qui ne sont pas pertinents pour un Département qui se dit chef de file des solidarités. Je pense que notre vocation est d'abord d'aider les plus modestes, pour des familles qui ont des revenus de plus de 60 000 euros, franchement l'aide pour les frais de notaire, c'est une paille. Donc, je trouve que ce dispositif gagnerait tout de même à être complété par un système de plafonnement des revenus.

Bastien FAUDOT: Je me permets d'ajouter une chose, Monsieur le Président. On imagine une chose, le fils de Bernard ARNAULT ou son petit-fils (il est peut-être en âge d'avoir des petitsenfants) habiterait dans le Territoire de Belfort et ferait son premier investissement, il recevrait 3 000 ou 3 500 euros du Conseil Départemental compte tenu du règlement de ce dispositif. Je dis cela juste pour illustrer que simultanément dans la même année, comme vient de le rappeler ma collègue, on a fait le choix de supprimer la tarification solidaire quand les cantines scolaires. S'il y a des gens qui ont encore un doute sur la différence entre une collectivité de droite et une collectivité de gauche, là c'est l'illustration. Je vous remercie.

Anaïs MONNIER-VON AESCH: Moi, Monsieur le Président, je voudrais me permettre de réagir. Effectivement, notre collectivité est chef de file des solidarités, mais je trouve aussi que c'est très bien de pouvoir aider et de ne pas exclure du dispositif les gens qui travaillent et qui parfois, se donnent les moyens ou arrivent d'avoir des carrières qui leur permettent d'avoir un certain niveau de ressources, notamment les deux couples qui ont été cités tout à l'heure. Pour une fois, je trouve que c'est une très bonne chose qu'ils ne soient pas systématiquement exclus du système. Et puis, je voudrais revenir sur la tarification brièvement parce que de toute façon, j'imagine, on aura moult occasions cette année, je n'en doute pas, je compte sur vous!

Bastien FAUDOT : Vous ne serez pas déçue.

Anaïs MONNIER-VON AESCH: Je n'avais aucune inquiétude, Monsieur FAUDOT. Je rappelle encore une fois que nous ne nous entendons pas sur les termes, il n'y a pas eu de suppression de

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023



la tarification, auquel cas je facturerai à tout le monde le coût de revenue de 100 : 000-229000013-202309 Je ne pense pas que ce soit le cas, Monsieur FAUDOT, je vous invite à revoir les grilles

Florian BOUQUET: Les bourses servent aussi à payer la cantine, voilà. Très bien, merci.

Pierre CARLES : Je voudrais juste compléter, Monsieur FAUDOT. Il y a aussi un principe d'égalité, on pourrait aussi exclure les personnes qui bénéficient d'une succession par exemple, on pourrait aussi exclure les personnes qui apportent un apport personnel important, enfin, c'est quand même très compliqué de mettre des critères alors que vous avez des personnes qui ont apporté un apport de 100 000 euros, voilà, vous voyez ce que je veux dire. Il y a aussi un problème d'égalité, voilà.

Florian BOUQUET : Soyez rassuré, le boursier de taux un dans le département bénéficie toujours de son tarif de solidarité pour la cantine scolaire. J'ai dit, bien merci. Didier VALLVERDU avait demandé la parole.

Samia JABER: Je voudrais juste répondre à Monsieur CARLES sur la question des critères...

Didier VALLVERDU: Je crois que j'avais demandé la parole, Madame JABER.

Samia JABER : Ah, pardon, allez-y.

Didier VALLVERDU: Je vous prie de m'excuser. Je voulais simplement revenir sur... parce que j'aime bien qu'on soit en capacité de chercher des critères qui différencient la gauche de la droite, je pense que ça a toujours un intérêt. Là en l'occurrence, je comprends que vous déploriez l'absence aujourd'hui de public parce que finalement, on regarde les choses de manière tellement caricaturale qu'effectivement chacun aurait pu reconnaître les siens, c'est en grossissant le trait qu'on arrive effectivement à marquer le territoire. Mais, Monsieur FAUDOT, moi, je vais revenir sur le même terrain que le vôtre, moi j'aurais trouvé très intéressant, si tant est que le petit-fils de Bernard ARNAULT ait quoi que ce soit à faire... Mais poursuivons, je vous en prie, vous êtes venu sur ce terrain, permettez-moi d'y venir aussi. Moi, j'adorerais que le petit-fils de Bernard ARNAULT, intéressé par les 3 000 euros, vienne s'installer sur le Territoire de Belfort parce que je vais quand même vous rappeler un détail. Parce que, voyez-vous, si vous avez envie d'être en capacité de pouvoir porter des politiques sociales ambitieuses, il faut se rappeler que pour ça il faut des ressources et le fait d'avoir sur le Territoire de Belfort des gens qui gagnent bien leur vie, oui, effectivement je pense que c'est plutôt une bonne chose. Donc si vous cherchez la différence entre des politiques de gauche et des politiques de droite, moi, je pense qu'on peut aussi réfléchir au fait d'attirer des gens qui gagnent bien leur vie, je ne trouve pas ça complètement aberrant. Et oui, je vous rejoins, sur ce sujet il y a de vraies différences entre la gauche et la droite et je suis très fier d'être de droite.

Florian BOUQUET: Merci bien. Madame JABER et ce sera la dernière intervention sur ce sujet.

Samia JABER: Oui, je voulais rebondir sur l'intervention de Monsieur CARLES en disant : « C'est très compliqué les critères », mais dans toutes les politiques publiques il y a des critères et je resterai uniquement sur la question du logement. Si un propriétaire privé, j'extrapole, richissime fait un investissement, demande une subvention au Département, à la Région ou à l'État dans le cadre de la réhabilitation par rapport à l'ANAH par exemple, il peut tout à fait être aidé, mais il y a des conditions. Quand elles ne sont pas financières, parce que souvent il y a des critères financiers et c'est les revenus, il y a d'autres critères parfois. Par exemple, on va lui demander de

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

conventionner le logement pour lequel il va avoir une aide et publique qui n'est pas scandaleuse et on ne s'interdit pas de l'aidel , même s'il n'en a pas vraimen besoin, parce qu'il va remettre un logement dans le circuit qui va aider à une action d'intérêt général et une action publique, qu'elle soit nationale ou qu'elle soit départementale. Donc vous voyez, les critères existent, je ne vois pas pourquoi vous refusez d'en mettre, mais bon, ça, c'est idéologique, on l'a compris et on ne va pas convaincre, comme vous n'allez pas nous convaincre.

Florian BOUQUET: Très bien, merci. Merci, Pierre, de cette présentation du niveau d'efficacité du dispositif Passeport 90.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Viceprésident, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS -Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER -Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-06-29 05 - Création d'une Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Haute Saône

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET: On aborde à présent le point numéro six, c'est l'avenant numéro trois à la convention de groupement de commandes et de participation financière. J'ai sauté un rapport ? Je vais trop vite, pardon. C'est la création d'une Agence Interdépartementale d'Information sur le logement ADIL 70 90. Et c'est de nouveau Pierre CARLES qui va vous présenter l'Agence Interdépartementale.

Pierre CARLES: Donc, par délibération du 15 décembre 2022, le Président a été autorisé à signer le PDALH 2022 - 2024 et le protocole départemental définissant les engagements des partenaires dans le cadre du Comité Technique de l'habitat.

Le Département du Territoire de Belfort est pilote d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement à échéance de fin 2024. L'ADIL a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur le droit et les obligations en matière de

Reçu en préfecture le 06/10/2023

logement et de l'habitat. Elle assure un rôle de prévention notal publié le 06/10/2023 fragilisés en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en palticulier sur le plan juridique é financier. Les contacts noués avec l'ADIL du Doubs et l'ADIL de la Haute-Saône ont permis de déterminer une convergence du niveau démographique, notamment avec l'ADIL de la Haute-Saône. Dans l'intérêt de la population terrifortaine et eu égard à la spécificité de notre département, il est proposé de doter notre territoire d'une ADIL interdépartementale avec l'ADIL de la Haute-Saône.

Pour ce faire, il convient que chaque département vote une délibération-cadre, qui sera annexée à la demande d'agrément. Après obtention de l'agrément et constitution d'une nouvelle association ADIL interdépartementale 70 25, le Conseil Départemental sera saisi pour voter une convention financière.

Donc, au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver la création d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement, interdépartementale Haute-Saône - Territoire de Belfort. D'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les courriers relatifs aux décisions relatives à ce dossier. Et de donner délégation à la Commission permanente du Conseil Départemental pour le suivi de ce dossier.

Florian BOUQUET: Des questions par rapport à cette ADIL Interdépartementale 70 90 ?

Isabelle MOUGIN: Oui, merci, Monsieur le Président. Je me posais la question, si je comprends bien, c'est une porte d'entrée, les usagers s'adresseront en priorité à l'ADIL et seront réorientés vers d'autres organismes dédiés au logement. Est-ce qu'il y aura un accueil physique dans le Territoire de Belfort ou bien est-ce que c'est simplement une mutualisation des services téléphoniques ou en ligne? Ou alors, est-ce que les personnes devront se rendre en Haute-Saône?

Florian BOUQUET: Effectivement, je vous confirme qu'il y aura une présence physique de l'ADIL 70 90, ils seront installés aux 4 As. C'est très bien, ça fonctionne bien en Haute-Saône, j'ai déploré le fait qu'on n'en ait pas dans le Territoire de Belfort, donc on fait un attelage ensemble, ça rentre aussi dans le champ de la prévention des expulsions et puis de l'information. Je rappelle que le Conseil Départemental est appelé à hauteur de 10 000 euros sur cette mutualisation pour l'année 2023. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s:

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-06-29_06 - Avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes et de participation financière Aménagements des abords de l'échangeur de Sevenans - RD437

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET: Et là, on passe véritablement au rapport numéro six, avec l'avenant numéro trois à la convention de groupement de commandes pour l'aménagement des abords de l'échangeur de Sevenans.

Vous savez qu'on avait constitué un groupement de commandes avec les communes de Bermont, Dorans, Botans, Grand Belfort et Conseil Départemental. Et les communes n'étant pas en capacité d'intervenir sur la partie en agglomération de la RD437, par esprit de solidarité territoriale, Grand Belfort et Conseil Départemental, on a décidé de financer à 50/50 l'opération en agglomération sur ces trois communes. Donc, ça va du tronçon de Bermont, la zone des Cabris, jusqu'au magasin BUT au lieudit Les Œufs Frais, c'est un tronçon de 1,1 kilomètre. Et il vous est proposé que le Conseil Départemental avec le Grand Belfort, on finance 50 % chacun de cette opération.

Bien sûr, Madame la Maire de Sevenans ne prendra pas part au vote puisqu'elle est intéressée en premier lieu par l'opération. Mais là encore, c'est de la vraie solidarité territoriale Grand Belfort, Conseil Départemental parce que le Grand Belfort, Monsieur FAUDOT, n'avait pas vocation à intervenir sur le réseau routier départemental et pourtant, il vient. Donc, je ne sais pas qui est le suppôt de l'autre, mais le tandem Grand Belfort - Conseil Départemental fonctionne bien. Et là, le Grand Belfort va être appelé pour moitié sur de la route départementale, donc je ne sais pas qui a asservi, mais en attendant l'attelage fonctionne, Monsieur FAUDOT, il faut écouter ce que je dis. Je vous le dis parce que vous croyez toujours qu'il y a un asservissement qui va dans un sens, mais l'esprit partenarial, ça va dans les deux sens, donc il n'y a pas l'un ou l'autre qui est asservi à l'autre, il y a un véritable esprit partenarial. Alors c'est sûr que vous en politique, les amis vous les tuez alors forcément... Chez nous, ça ne fonctionne pas comme ça, nous, on travaille en groupe, voilà. Vous ne m'écoutez pas quand je parle, je vous explique que là on fait un partenariat et ça a du sens, comme on l'a fait sur la passerelle des Sablettes par exemple, le Conseil Départemental est intervenu à hauteur de 111 000 euros sur les Sablettes. Ce sont des attelages qu'on va qualifier d'intelligents, vous voyez ? On n'a pas de rivalité comme ça existait autrefois entre différentes officines, ça a existé, mais là, on donne corps à de véritables partenariats, c'est beau et ça mérite d'être dit, donc je vous le dis.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

Donc, sur l'avenant numéro trois, donc c'est tout le tronçon que

tronçon important et un axe important à la sortie de l'échangeur de la zone des Cabris jusqu'à la zone du magasin BUT. Donc là, on réhabilite tous les abords parce que c'est vrai qu'il y avait des délaissés qui appartenaient aux uns et aux autres, il y avait la sortie de chantier de l'échangeur, la SAPRR nous doit aussi une petite contribution pour la remise à neuf des enrobés, maintenant les enrobés se sont quand même envolés depuis la fin des travaux de l'échangeur. Mais c'est une très belle opération et dans un deuxième temps, nous referons aussi la zone des Œufs Frais jusqu'au Port de Botans, avec tout le tronçon de route départementale qui pose problème aux heures de forte affluence sur nos routes départementales.

Bastien FAUDOT: Il semblerait que l'illustration et la photo soient restées bloquées à quelques années en arrière parce que c'est l'ancien échangeur, ce sont des images d'il y a peut-être dix ans.

Florian BOUQUET: Maryline, toi qui connais bien...

Maryline MORALLET: C'est peut-être une photo qui date du début de l'analyse du chantier, en fait on est sur ce dossier depuis quelques années déjà, vous en êtes au courant, et je pense que c'est peut-être la photo qui avait été prise au début du dossier. Elle doit être dans le dossier depuis longtemps et ça doit être une vieille photo qui a dû être reprise, tout simplement. Donc, je vous confirme que c'est l'ancien échangeur.

Florian BOUQUET: Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s:

M. Ian BOUCARD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Maryline MORALLET

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023



ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

CD-23-06-29_07 - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25 et 90 (CIA) pour le Projet Alimentaire de Territoire 90 (PAT)

M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET: À présent, je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous présenter l'avenant numéro deux à la convention de partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25 et 90 pour le Projet Alimentaire territorial.

Didier VALLVERDU: Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous savez qu'en 2021, le Conseil Départemental, en partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, s'est porté candidat pour l'élaboration d'un PAT. L'ADEME ne souhaitant avoir qu'un seul partenaire pour verser les subventions, une seule chambre d'enregistrement, c'est le Conseil Départemental qui centralise l'ensemble des subventions.

Nous étions initialement partis sur un projet de subventionnement qui était aux alentours de 70 %, nous savons qu'il y a eu des modifications dans la mesure où l'ADEME ne prend pas en considération le salaire des salariés permanents du Conseil Départemental.

Aujourd'hui, nous vous demandons de bien vouloir permettre le réajustement de la subvention au titre de la CIA 25 90, tout simplement parce que l'ADEME s'est rendu compte que les frais de fonctionnement de la Chambre d'Agriculture dépassaient les 25 %. Il s'agit donc d'un réajustement, initialement, la subvention que nous devions verser à la CIA 25 90 était de 38 000 euros et aujourd'hui, elle s'élève à 30 986,56 euros. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET: Merci, Didier. Des questions par rapport au plan alimentaire territorial et puis la convention à conclure avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 90 25 ? Non. C'est de la déclinaison de ce qu'on a déjà évoqué dans nos assemblées. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Présent(e)s:

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS -Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER -Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

CD-23-06-29_08 - Construction d'une pouponnière et d'un accueil de jour : lancement du concours de maîtrise d'oeuvre

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET: Je vais à présent passer la parole à Marie-France CEFIS qui va vous présenter le projet de pouponnière et d'un accueil de jour avec le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Marie-France CEFIS: Merci, Monsieur le Président. Je dois vous avouer que c'est avec une certaine satisfaction que je vais vous présenter ce rapport. L'offre institutionnelle en matière de protection de l'enfance pour les enfants âgés de zéro à six ans s'organise aujourd'hui exclusivement au niveau de l'accueil familial qui demeure saturé malgré le plan d'attractivité mis en place.

L'enjeu majoritaire est de proposer une diversification dans l'accueil des enfants confiés au Département : internant, accueil de jour et accueil temporaire ou séquentiel dans le cadre du répit professionnel des assistants familiaux et/ou de répit parental. L'ambition est de construire une pouponnière pour les 0 à 3 ans et une MECS pour les 3 à 6 ans composée de 5 unités de vie de 6 places, soit 30 enfants en internat ainsi qu'un accueil de jour de 12 places.

Un appel à projets sera lancé pour choisir un futur gestionnaire.

Les surfaces de plancher projetées sont de 1 716 mètres carrés pour la pouponnière et de 250 mètres carrés pour l'accueil de jour, sur la base d'une conception de bâtiments en rez-dechaussée.

Le terrain se situe au parc de la Douce, sur le ban communal d'Essert, les parcelles sont propriétés du Département.

Le montant de l'opération, toutes dépenses confondues, s'élève à 7 337 000 euros TTC, c'est la valeur juin 2023.

Le calendrier prévisionnel :

- 2023 : lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre ;
- 2024 : études d'avant-projet et permis de construire ;
- 2025 et 2026 : attribution des marchés et travaux.

L'opération sera confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre recrutée selon la procédure du concours restreint.

Au regard des éléments que je vous ai exposés, il est proposé au Conseil Départemental :

- D'approuver le projet de construction d'une pouponnière pour les 0/3 ans et d'une maison d'enfants à caractère social pour les 3/6 ans composée de 5 unités de vie de 6 places et d'un pôle administratif, ainsi qu'un accueil de jour de 12 places. Pour un montant prévisionnel de travaux de 4 375 000 HT et un coût total de l'opération estimé à 7 337 000 euros TTC;

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

- De lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE - D'autoriser le Président à fixer par arrêté la composition des mentiones du jury ;

- De désigner le Président en qualité de Président du jury ;
- De fixer à quatre le nombre maximal de candidatures admises ;
- De fixer à 26 000 HT maximum le montant de la prime allouée aux candidats ayant remis une prestation conforme au règlement du concours et de laisser la possibilité aux membres du jury de réduire cette indemnité si les offres sont incomplètes. Précision faite que cette prime constituera une avance sur rémunération pour le lauréat du concours ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager, à l'issue du concours, une procédure de marché négocié sans nouvelle mise en concurrence ;
- Et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de cette opération.

Florian BOUQUET: Merci, Marie-France. Des questions par rapport à ce lancement du concours de maîtrise d'œuvre?

Isabelle MOUGIN: Oui, merci, Monsieur le Président. Alors, une question à laquelle vous avez peut-être déjà répondue, mais je vous prierai d'excuser mon manque de mémoire, par rapport aux besoins actuels, je sais que les besoins sont criants et que cette pouponnière et cette MECS vont répondre aux besoins. Est-ce que les effectifs prévisionnels vous nous permettre d'avoir un petit peu de marge ou est-ce qu'on va se retrouver avec la structure remplie dès sa finalisation?

Marie-France CEFIS: On ne peut pas prévoir les effectifs, il y a un travail important en matière de prévention, donc on va essayer de limiter au maximum les enfants confiés, mais là, c'est impossible de répondre.

Florian BOUQUET: C'est tout le souci de la prévention, Madame MOUGIN, vous l'avez compris. Mais c'est vrai que l'on est en situation particulièrement tendue, franchement on a des situations de violences conjugales où il faut extraire les enfants de leur environnement, les mettre en sécurité, il y a de très gros besoins. Donc ça, c'est pour la partie pouponnière 30 places pour des 0 à 6 ans. Mais au-delà, il y a le projet de construction d'une MECS, donc il y aura un autre rapport dans la foulée, avec la MECS, Maison d'Enfants à Caractère Social, 30 places supplémentaires de nouveau. Et ça répondra en grande partie aussi à la fermeture de la Villa des Sapins de Valdoie.

Marie-France CEFIS: Et tout ça n'occulte pas le recrutement des assistants familiaux, mais on a certains enfants qui ont besoin d'un cadre beaucoup plus institutionnel.

Florian BOUQUET : Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER: Une autre question. Donc, vous excluez d'emblée une gestion interne, comme le foyer de l'enfance par exemple, puisqu'il est écrit dans le rapport qu'on verra quelle association pourra prendre en charge ce nouvel équipement. Et ma question : Est-ce que vous avez déjà une piste de quelle association, il n'y en a pas dix non plus ? Est-ce que vous avez déjà des choses dans les cartons?

Florian BOUQUET: L'association de sauvegarde de l'enfance et puis la pouponnière, on n'a pas encore consulté? Il y aura un appel à candidatures là-dessus.

Marie-France CEFIS: Par contre effectivement, on rend visite à pas mal de structures pour voir leur fonctionnement et puis, oui, il y aura un appel à projets.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Florian BOUQUET : Du personnel, on n'en a pas en trop, donc c'est viai que c'est cela en interne. Donc après, c'est vrai que l'ASEA nous a donné satisfaction sur la reprise de la Douce, ils ont manifesté leur intérêt sur la partie MECS. Après sur la pouponnière, oui, on lancera un appel à projets, on vous tiendra bien évidemment informés de tout cela. Là, c'est difficile de se poser, c'est la protection de l'enfance en danger, il y a des besoins qui sont importants et c'est un projet qui coûte énormément d'argent, mais ce sont des décisions politiques qui sont assumées, ça fait partie de nos missions, franchement là-dessus je n'ai pas lésiné. Et en parallèle, je rappelle aussi la construction de la Maison de la famille, de l'enfance, de l'adoption et de la parentalité avec les crédits qui sont déjà inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Marie-France CEFIS : Le volet prévention est l'une de nos priorités.

Florian BOUQUET: Sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, y a-t-il des oppositions? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s:

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS -Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Françoise MEYNIEL -Conseillère départementale, Mme Samia JABER -Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT -Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-06-29 09 - Construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : lancement du concours de maîtrise d'oeuvre

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Et dans le même registre, je laisse toujours la parole à Marie-France CEFIS pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et cette fois, c'est pour la Maison de l'Enfance à Caractère Social.

Marie-France CEFIS: Merci.

Florian BOUQUET : Est-ce que vous avez visualisé le site ? C'est bon.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

Marie-France CEFIS: Je peux continuer, Monsieur le Prési l'autorisation de gestion de la MECS Villa des Sapins à l'ASE 10 novembre 2020, il est nécessaire de construire un nouveau lieu d'accueil et d'y transférer 30 enfants actuellement hébergés au CEP de la Douce.

L'ambition est de construire une MECS innovante composée de trois unités mitoyennes de dix places chacune, scindées chacune en deux sous-unités, ainsi qu'un pôle administratif.

Les surfaces de plancher projetées sont de 1 827 mètres carrés sur la base d'une conception de bâtiments en rez-de-chaussée plus un étage, avec une réserve foncière afin de bâtir, si nécessaire, une quatrième unité à long terme. Des espaces extérieurs propres à chaque sous-unité, ainsi qu'un terrain multisports sont également envisagés. La pré-programmation a été réalisée en coconstruction avec l'ASEA, futur gestionnaire du bâtiment.

L'attention du Département s'est portée sur un terrain de la ZAC du Parc à Ballons, rue du Colonel Jeanpierre, dépendant d'une concession d'aménagement confiée par la Ville de Belfort à la SODEB.

Le montant de l'opération, toutes dépenses confondues hors acquisition foncière, s'élève à 6 805 000 euros TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération sera le suivant :

- 2023 : lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre ;
- 2024 : études d'avant-projet et permis de construire ;
- 2025-2026 : attribution des marchés de travaux et chantier.

L'opération sera confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre, recrutée selon la procédure du concours restreint.

Au regard de ces éléments, il est demandé :

- D'approuver le projet de construction d'une Maison d'Enfants à Caractère Social composée de trois unités de dix places et d'un pôle administratif, pour un montant prévisionnel de 4 040 000 euros et un coût total de l'opération estimé à 6 805 000 euros, valeur de juin 2023 ;
- De lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre ;
- D'autoriser le Président à fixer par arrêté la composition des membres du jury ;
- De désigner le Président en qualité de Président du jury ;
- De fixer à quatre le nombre maximal de candidatures ;
- De fixer à 23 000 euros HT maximum le montant de la prime allouée aux candidats ;
- D'autoriser le Président à engager, à l'issue du concours, une procédure de marché négocié sans nouvelle mise en concurrence;
- Et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de cette opération.

Florian BOUQUET: Merci, Marie-France. En tout cas, je salue le choix du site parce qu'on est en milieu urbain, donc proche des services publics, proche du centre de prévention aussi de l'Espace Simone Veil et de la future maison de la famille, de l'enfance, de l'adoption et de la parentalité. Donc, c'est un vrai plus en termes de valeur ajoutée pour nos enfants, mais aussi pour les professionnels qui agiront dans cet équipement. Je rappelle que là, c'est l'ASEA qui est détentrice

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Rublié le 06/10/2023

3 30nc il n'y aura pas 3-20230928-230928H1792H2-DE

de l'autorisation d'exploitation de cette Maison d'Enfants à Carad d'exploitation de cette Maison d'Enfants à Carad d'exploitation de cette Maison d'Enfants à Carad d'exploitation d'exploitation de cette Maison d'Enfants à Carad d'exploitation de cette Maison d'exploitation de cette de cette de la pouponnière, pour désigner de cette d

Cette procédure exige aussi une modification du Plan local d'urbanisme, là encore on travaille en partenariat avec la Ville de Belfort parce que, vous l'avez compris, la MECS ne nécessite pas un parking aussi grand, nos pensionnaires ne conduisent pas et n'ont pas de voiture, donc on va réduire l'espace parking et ça demande une modification du PLU. Je mets donc aux voix le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la création de la Maison de l'Enfance à Caractère Social. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie, ça va nous permettre de lancer ça dès à présent de façon à ce que les délais commencent déjà à courir pour l'été, vous voyez, c'était hautement important qu'on puisse se retrouver aujourd'hui et que les choses puissent évoluer en temps masqué au cours de l'été.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU -2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE -Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs:

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE ; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET ; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH ; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-06-29_03 - Participation du Département du Territoire de Belfort au capital de la Société Publique Locale Belfort Aménagement

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET: Revenons au point numéro trois avec la désignation des représentants. Madame JORÉ, tout est prêt ?

Donc, le vote à bulletin secret ayant été demandé, le Code général des collectivités territoriales n'impose pas de mode de scrutin. Le mode de scrutin proposé est donc un mode de scrutin de liste majoritaire. La liste en tête avec la majorité des suffrages remporte donc les trois représentants à la SPL. Le Président du CD préside le bureau de vote et les assemblées en assurent le secrétariat.

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Le membre le plus jeune, ce doit donc être lan BOUCARD, et le pl toi? Alors, la plus jeune, c'est Anaïs MONNIER-VON AESCH | ui BELUCHE, le dépouillement, ça vous va?

Bastien FAUDOT: Non, sur les scrutins de désignation dans les organismes, vous apprendrez vraisemblablement que le vote bloqué de liste n'existe pas au scrutin majoritaire. Toute la jurisprudence (inaudible).

Florian BOUQUET: Moi, je fais plus confiance aux notions de droit de notre Directrice, Madame Aurélie JORÉ, qu'en votre diplôme en littérature. Donc ce qu'on va faire, je m'en remets au service des assemblées et c'est le service des assemblées qui va manager tout ça. Moi, je n'ai pas la prétention de tout savoir sur tout, à l'inverse de vous, Monsieur FAUDOT, donc je m'en remets aux professionnels du droit et en Madame JORÉ. Et puis si ensuite, vous souhaitez faire les choses, vous agirez en votre âme et conscience. Je vous remercie, Madame JORÉ, je m'en remets à vous.

(Temps de vote)

Florian BOUQUET: Bien, voilà, merci, je vous invite tous à reprendre vos places pour l'annonce du résultat du vote. Donc, ce que je vais faire... Tout le monde n'est pas revenu encore, il faut aller les chercher. Ce que je vais vous proposer, parce qu'on se rejoignait tous sur un certain nombre de points, je scinderai le rapport à la fois pour la désignation des représentants puisque la démocratie s'est exprimée, et ensuite les différents points relatifs à la SPL et à sa constitution.

Alors, pour tout vous dire, à la désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de la SPL:

Nombre de bulletins : 18

Nombre de suffrages exprimés: 18

Majorité à obtenir : 9

Bien sûr, la liste du groupe majoritaire a obtenu :12 voix

Et la liste d'opposition : 6 voix.

Sans surprise, c'est un fait démocratique, donc Florian BOUQUET, Pierre CARLES, Marie-France CEFIS représenteront le Conseil Départemental au sein de cette SPL à créer.

Le représentant de ces trois personnes au sein de l'assemblée générale de la SPL. Il est proposé de désigner lan BOUCARD pour représenter le Conseil Départemental au sein de l'assemblée générale. Cette fois-ci, j'aimerais quand même bien avoir tous les élus pour procéder au vote. Si vous pouvez battre le rappel, ce serait quand même bien.

Samia JABER: Monsieur le Président...

Florian BOUQUET: Écoutez, tout a été dit, on est maintenant à la mise aux voix.

Samia JABER: Nous contestons donc le vote et nous souhaitons que ça figure évidemment au procès-verbal.

Florian BOUQUET: Voilà, ce sera au procès-verbal. Le service juridique, Madame JORÉ, le PV est là avec toutes les signatures de tout le monde. J'ai annoncé le résultat du vote, donc sans surprise les représentants désignés par le groupe majorité sont élus par 12 voix contre 6.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET : Alors, je mets aux voix d'approuver la participation du Conseil Départemental à son entrée au capital de la SPL à hauteur de 400 000 euros, représentant 400 parts sociales. Y at-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc six abstentions, je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET : D'approuver la création de la Société Publique Locale Belfort Aménagement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Six également. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET: D'approuver les statuts de la SPL annexés au présent rapport.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET : Je vous demande de prendre acte de la désignation des trois représentants légitimement élus par les Conseillers départementaux.

Florian BOUQUET: Donc de prendre acte de la désignation des administrateurs siégeant au conseil d'administration, à savoir: Messieurs Florian BOUQUET, Pierre CARLES et Madame Marie-France CEFIS.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

Reçu en préfecture le 06/10/2023

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique Publié le 06/10/2023 manue pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MO donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET: Et ensuite, je vous propose la désignation de lan BOUCARD pour représenter le Département en tant que représentant au sein de l'assemblée générale du conseil d'administration.

Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il en est ainsi décidé, je vous en remercie. Oui, six abstentions, on est bien d'accord.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions: Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET: Et bien sûr, de m'autoriser à signer les statuts de la future SPL et tous documents s'y rapportant. Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? Six abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions: Samia JABER, Bastien FAUDOT, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN

Florian BOUQUET: On a clos l'ordre du jour du Conseil Départemental, je vous remercie parce qu'on va pouvoir lancer un certain nombre de procédures, notamment le concours en maîtrise d'œuvre pour la MECS et la pouponnière. C'est extrêmement important de pouvoir avancer en temps masqué durant la période estivale. Donc je vous remercie de vous être rendus disponibles aujourd'hui pour cette séance plénière.

La séance est levée à 10h38

ID: 090-229000013-20230928-230928H1792H2-DE

Bordereau des pièces annexes

Annexe 1: brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,

Le secrétaire de séance,

M. Morian BOUQUET

Mme Marie-Hélène IVOL